

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE TRIATHLONS BENJAMINS U14/ MINIMES U16 AULNAY-SOUS-BOIS (93) Dimanche 15 juin 2025

Date limite de qualification : dimanche 1er juin 2025

1 – EPREUVES

- **Triathlon benjamins U14 (G et F) :**

GÉNÉRAL : 1 course + 1 saut + 1 lancer

- **Triathlons minimes U16 (G et F) :**

GÉNÉRAL : 1 course + 1 saut + 1 lancer

ORIENTES :

- Sauts : 2 sauts + 1 course
- Lancers : 2 lancers + 1 course
- Courses : 2 courses (de familles différentes)

(Famille A : demi-fond-marche, Famille B : Sprint, Famille C : Haies) + 1 concours

Nombre d'essais limité à 3 pour longueur, triple-saut et les lancers.

Le registre des épreuves autorisées est disponible sur le livret 2024/2025 de la CNJ.

Les performances devront avoir été établies sur un triathlon sur une même compétition EN EXTERIEUR au plus tard le 1er juin 2025.

2- QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifié sera égal 40 par catégories.

Une liste d'attente par catégories sera établie pour les athlètes susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement

La CRJ se réunira le mardi 3 juin 2025 pour procéder aux qualifications :

Les qualifications seront effectuées en fonction des bilans à jour sur le SI-FFA à cette date (compétitions clôturées)

Attention : les performances devront être réalisées dans les conditions réglementaires de compétition, cependant si les conditions n'ont pas pu être réalisées il sera nécessaire de faire une demande de qualification exceptionnelle.

3- MISE EN LIGNE DES QUALIFIES/CONFIRMATIONS/DESENGAGEMENTS

Ces listes et les horaires seront disponibles sur <http://lifa.athle.org> à partir du mercredi 4 juin 2025, ainsi que la liste d'attente des athlètes qui seraient susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement.

DÉSENGAGEMENTS : Si un athlète ne souhaite pas participer, son club devra le désengager sur le site avant le mercredi 11 juin 2025 à 23h59. Cette façon de procéder permettra des qualifications supplémentaires des athlètes de la liste d'attente pouvant être remontés sur la liste principale.

ATTENTION : Les clubs devront, pour chaque athlète qualifié, indiquer sur le site et ce avant le mercredi 11 juin 2025 à 23h59 (dernier délai) les épreuves choisies. Il n'y aura pas de possibilité de changement sur place. Les athlètes pour lesquels les épreuves n'auront pas été choisies au 11 juin 2025 au soir seront considérés comme forfaits.

Tout forfait non justifié après la date limite de désengagement sera facturé par la ligue conformément à la circulaire financière.

4 - RECOMPENSES

Les trois premiers Minimes Garçons, Minimes Filles, benjamins et benjamines seront récompensés.

Le premier et la première de chaque type de Triathlon minimes (triathlon Général C/S/L // triathlon orienté 2 courses // triathlon orienté 2 sauts // triathlon orienté 2 lancers) seront également récompensés.